

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 29 octobre 2024 à 18 heures, dans la salle de la place Lagny située au 2, rue Saint-Louis à Sainte-Agathe-des-Monts.

### Présences :

Frédéric Broué	Hugo Berthelet
Chantal Gauthier	Nathalie Dion
Sylvain Marinier	Brigitte Voss
Marc Tassé	

### 1. Ouverture de la séance extraordinaire

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence du directeur général et de la greffière; il est 18h01.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

2024-10-595

### 2. Nomination d'un nouvel agent - Application de la réglementation municipale - Gardium Sécurité inc.

CONSIDÉRANT les besoins de s'adjoindre les services d'agents spéciaux pour le respect des règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, dans l'exercice de sa délégation de pouvoir, a octroyé un contrat de patrouille temporaire à la société Gardium Sécurité inc.;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'identifier par résolution les agents autorisés à faire respecter les règlements municipaux, ainsi qu'à émettre les constats d'infraction en vertu de ces derniers;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** de nommer la personne suivante, employé de la société Gardium Sécurité inc., à titre d'agent pour le respect des règlements et de l'autoriser à émettre des constats d'infraction aux règlements municipaux pour la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- Danys Lachance, matricule 015755.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-10-596

### 3. Nominations - Comités du conseil

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut nommer des commissions permanentes ou spéciales,

Initiales	
Maire	Greffier

communément appelées "comités du conseil", composées d'autant de ses membres qu'il juge nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE ces comités du conseil ont pour mandat d'orienter les services à offrir aux citoyens et de veiller à la surveillance de l'administration des divers services pour lesquels ils sont constitués, ainsi que pour l'administration des affaires qu'il peut, par règlement ou résolution, leur confier;

CONSIDÉRANT QUE les comités du conseil peuvent soumettre au conseil, par rapport écrit, diverses recommandations découlant de leurs travaux, lesquelles peuvent seulement avoir effet sur approbation du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de leur fonction, les membres du conseil se voient attribués différentes tâches et, pour ce faire, siègent sur différents comités du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le maire fait partie d'office de tous les comités, et a droit d'y voter;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 146 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un comité consultatif d'urbanisme (CCU) a déjà été constitué et que le conseil souhaite y déléguer un membre à titre d'observateur;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-02-107 adoptée par le conseil, laquelle désignait les "comités du conseil" ainsi que les membres dont ils sont composés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter diverses modifications aux comités ainsi qu'aux membres dont ils sont composés;

Il est proposé

## ET RÉSOLU

1. d'abroger la résolution numéro 2024-02-107;
2. de procéder à la nomination des comités du conseil suivants, composés des membres du conseil identifiés en regard de chacune d'entre eux, à savoir :

Comité	Membres
Développement durable	Tous les élus
Transition écologique	Brigitte Voss Hugo Berthelet
Loisirs, culture, famille	Hugo Berthelet Nathalie Dion Sylvain Marinier
Communication	Chantal Gauthier Brigitte Voss

Initiales	
Maire	Greffier

Plein air	Brigitte Voss Hugo Berthelet
Travaux publics	Nathalie Dion
Génie et infrastructures	Nathalie Dion
Urbanisme	Sylvain Marinier Marc Tassé
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Marc Tassé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-10-597

**4. Affectation - Excédent de fonctionnement - Gestion des eaux pluviales**

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite améliorer la gestion des eaux pluviales dans le secteur Belhumeur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme de génie-conseil afin d'effectuer une analyse globale de la situation;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** que le conseil affecte un montant maximum de 42 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté - Ville (71-100-00-000) à l'excédent de fonctionnement affecté (71-200-10-245) afin d'assumer les honoraires professionnels en lien avec l'amélioration de la gestion des eaux pluviales dans le secteur Belhumeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-10-598

**5. Affectation - Réserve eau potable - Achat d'un lit escamotable à l'usine de filtration**

CONSIDÉRANT QUE les employés travaillant à l'usine de filtration doivent effectuer des gardes durant la nuit;

CONSIDÉRANT QU'en raison de ces gardes, la Ville doit aménager un lit escamotable à l'usine de filtration;

Il est proposé

**ET RÉSOLU**

1. d'affecter un montant de 4 500 \$ de la réserve eau potable (2019-M-284) pour l'acquisition d'un lit escamotable pour l'usine de filtration;
2. que la trésorière soit autorisée à effectuer les dépenses et les opérations budgétaires pour ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-10-599

**6. Autorisation - Avis d'assujettissement au droit de préemption - Lots 5 910 356, 5 910 360 et 5 911 669 - Chemin du Tour-du-Lac**

Initiales	
Maire	Greffier

CONSIDÉRANT QUE le 9 mai 2023, le conseil a adopté le *Règlement numéro 2023-M-357 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts* lequel permet d'assujettir des immeubles à un droit de préemption pour des fins municipales telles que l'habitation, l'environnement, l'espace naturel, l'espace public, les terrains de jeux, l'accès à l'eau, les parcs, l'équipement collectif, les loisirs, la culture, les activités communautaires, le développement économique conformément au chapitre III de la *Loi sur les compétences municipales*, les infrastructures publiques, les services d'utilité publique, la construction d'école conformément à l'article 272.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, le transport collectif, la conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial et la réserve foncière;

CONSIDÉRANT QUE le droit de préemption est un des outils favorisant la mise en œuvre de la planification municipale;

CONSIDÉRANT QUE pour exercer un droit de préemption, un avis d'assujettissement doit être inscrit au registre foncier du Québec;

CONSIDÉRANT QUE, par la présente, le conseil souhaite assujettir au droit de préemption les lots 5 910 356, 5 910 360 et 5 911 669, tous du cadastre du Québec avec bâtiment y dessus érigé portant l'adresse civique 60, chemin du Lac-des-Sables;

CONSIDÉRANT QUE les lots 5 910 356, 5 910 360 et 5 911 669, tous du cadastre du Québec sont situés à proximité de la réserve naturelle du Petit-Lac-des-Sables et des terrains composant le Parc régional Sainte-Agathe-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble n'est pas la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes et sur la protection des renseignements personnels* et qu'il n'a pas fait l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens de l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé

## ET RÉSOLU

1. que le conseil autorise l'inscription au registre foncier du Québec d'un avis d'assujettissement d'une période de 10 ans, à l'égard de l'immeuble désigné ci-dessous, et ce, à des fins municipales :

Lot	Matricule	Fins municipales	Adresse	Propriétaire
5 910 356	4299-22-8816	Espace naturel, espace public, terrains de jeux, accès à l'eau et parc	60, chemin du Lac-des-Sables	Robin Grover Michael Grover Steven Grover Fiducie testamentaire Leona

Initiales	
Maire	Greffier

				<p>Grover Edinger</p> <p>Jeffrey Brown</p> <p>Debra Brown</p> <p>Fiducie testamentaire Irene Grover, au bénéfice de sa fille Karen Brown</p>
5 910 360	4299-22- 8816	Espace naturel, espace public, terrains de jeux, accès à l'eau et parc	60, chemin du Lac- des- Sables	<p>Robin Grover</p> <p>Michael Grover</p> <p>Steven Grover</p> <p>Fiducie testamentaire Leona Grover Edinger</p> <p>Jeffrey Brown</p> <p>Debra Brown</p> <p>Fiducie testamentaire Irene Grover, au bénéfice de sa fille Karen Brown</p>
5 941 669	4299-22- 8816	Espace naturel, espace public, terrains de jeux, accès à l'eau et parc	60, chemin du Lac- des- Sables	<p>Robin Grover</p> <p>Michael Grover</p> <p>Steven Grover</p> <p>Fiducie testamentaire Leona Grover Edinger</p>

Initiales	
Maire	Greffier

				Jeffrey Brown
				Debra Brown
				Fiducie testamentaire Irene Grover, au bénéfice de sa fille Karen Brown

- de notifier cet avis assujettissement aux propriétaires actuels des lots 5 910 356, 5 910 360 et 5 911 669, tous du cadastre du Québec du cadastre du Québec, à la suite de sa publication au registre foncier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7. Dépôt - Projet de règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des élus(es) de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et avis de motion (2024-M-386)**

Le conseiller monsieur Marc Tassé dépose le projet de règlement numéro 2024-M-386 établissant un code d'éthique et de déontologie des élus(es) de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance ordinaire distincte et tenue au moins 7 jours après l'avis public relatif à l'adoption du règlement donné conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

**8. Dépôt - Projet de règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et avis de motion (2024-M-387)**

La conseillère madame Brigitte Voss dépose le projet de règlement numéro 2024-M-387 établissant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

2024-10-600

**9. Adoption du Règlement numéro 2024-M-276-2 modifiant le règlement numéro 2019-M-276 sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 22 octobre 2024, un membre du conseil a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de nature à changer l'objet de celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, de même que l'objet

Initiales	
Maire	Greffier

du règlement, s'il entraîne une dépense et, le cas échéant, le mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise sur le site Internet de la Ville et à la disposition du public avant la séance;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** d'adopter le *Règlement numéro 2024-M-276-2 modifiant le règlement numéro 2019-M-276 sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts*, lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**10. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour**

Une période de questions est allouée aux personnes présentes et ce, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

Aucune question de la part des personnes présentes.

**11. Levée de la séance extraordinaire**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est 18h11.

---

Le président de la séance,  
Monsieur Frédéric Broué

---

La greffière,  
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier